

2014/6292 - LYON 9E - GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - BATIMENT MODULAIRE ET MISE EN SECURITE DU SOUS-SOL. VOTE DE L'OPERATION 09006519 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-2, PROGRAMME N° 00006. (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires » n° AP2009/2, programme n° 00006 scolaire

L'ensemble des écoles de Vaise sont au maximum de leur capacité d'accueil. Un groupe scolaire neuf, dont la livraison est envisagée pour la rentrée 2018, est à l'étude sur le terrain municipal de l'avenue Joannès Masset.

Dans l'attente, les enfants seront accueillis pour partie au groupe scolaire Jean Zay, ce qui nécessite des travaux d'adaptation.

L'opération comprend la construction d'un bâtiment modulaire pouvant accueillir trois classes et un dortoir pour l'école maternelle. Ces travaux sont estimés à 800 000 €, dont 20 000 € de mobilier.

Cette opération devra être suivie ultérieurement à la mise en sécurité du sous-sol de l'école élémentaire. Ce dernier abrite actuellement deux salles d'activités. Les travaux d'aménagement d'une salle d'activités et de mise en conformité sont estimés à 300 000 €, sous réserve de validations techniques complémentaires.

Cette opération estimée à 1 100 000 € sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 scolaire.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics. »

Vu la délibération n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Education, Petite Enfance ;

## **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération Groupe Scolaire Jean Zay à Lyon 9<sup>e</sup> – bâtiment modulaire et mise en sécurité du sous-sol est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 scolaire.

2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, opération n° 09006519, AP n° 2009/2 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 20 000 € ;
- 2015 : 1 080 000 € (dont 20 000 € de mobilier).

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL